

A

(N° 252.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1837.

Rapport fait au nom de la commission des naturalisations, par
M. MILCAMPS, sur la requête du sieur DERNANCOURT.

MESSIEURS,

Le sieur Antoine-Auguste-César Dernancourt, né à Bachy, 3^e arrondissement du département du Nord (France), le 29 août 1782, fermier, demeurant à Maulde (Hainaut), demande la naturalisation ordinaire.

Il résulte des renseignements recueillis que le pétitionnaire est venu, en 1812, se fixer avec sa femme à Maulde. Il a pris en location dans cette commune une ferme de 40 à 50 bonniers de terre qu'il n'a cessé d'occuper depuis 1812. Il a une famille de six enfants auxquels il donne de l'éducation, et dont l'aîné, âgé de 22 ans, étudiait la médecine, en 1830, à l'université de Gand. Attaché au sol belge, son intention est de s'y fixer à toujours. Sa bonne conduite, sa moralité attestées, la position sociale qu'il occupe, le font présenter par les autorités consultées comme digne sous tous les rapports de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
MILCAMPS.

Le président,
FALLON (ISIDORE).